

✓

FAU
AFFAIRE N° 13

AUTORISATION de contracter un EMPRUNT de 10 MILLIONS de Fcs CFA avec la Caisse Centrale de la France d'Outre Mer pour frais d'étude travaux d'assainissement de la Ville.

Le MAIRE. - Une somme de 3 millions de FcsCFA a été inscrite au budget primitif pour une première tranche des frais d'étude des travaux d'assainissement de la Ville.

L'autorité de tutelle a supprimé cette somme au budget primitif mais elle nous demande de contracter avec la Caisse Centrale de la France d'Outre Mer un emprunt de DIX MILLIONS de Fcs CFA destiné à régler la totalité des frais d'études. Les travaux commenceront lorsque l'emprunt sera contracté.

Je mets aux voix le vote d'un emprunt de DIX MILLIONS de Fcs CFA (10.000.000 de Fcs CFA) à contracter avec la Caisse Centrale de la France d'Outre Mer.

Adopté à l'unanimité.

Vu :
M. Petit, le 17 Mars 1955
le 1^{er} adjoint et son délégué
le secrétaire général,
signé : R. Petit